Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_99-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 02 novembre 2026

Convocation du :	23 octobre *2026*
Date d'affichage :	23 octobre *2026*
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	21
Votants :	23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/11/99 (Nomenclature 1.7)

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - MICHEL Astrid - THERIN Emmanuel - CADIOU Marion - SIMON Selma - PREAUCHAT Gaëtan - ROUVRAIS Suzon – CASIMIR Aurélien - RUEN Pauline - PORTIER Gérard - HESRY Michel - ROUSSEAU Patricia - FRENETTE Philippe - DUPLESSY Claire – RAOUL Laëtitia – LE TERTRE Charles - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault – GUILLOU-COROUGE Françoise – QUEMARD Bertrand – CARRO Nicolas

Absents excusés :

DUBUS Armand, VINATIER Frédéric

Procuration :

DUBUS Armand à MICHEL Astrid

VINATIER Frédéric à PREAUCHAT Gaëtan

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Laetitia RAOUL.

Marché des contrats d'assurances : responsabilité civile, dommages aux biens, véhicules et auto-collaborateurs, protection juridique en procédure adaptée pour la période 2027-2030

Rapporteur : Astrid MICHEL

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_99-DE

Considérant que les contrats d'assurances de la Commune (responsabilité civile, dommages aux biens, véhicules et auto-mission, protection juridique) expireront le 31 décembre 2026,

Vu la convention d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance avec ARIMA consultants associés en date du 10/12/2025 qui a permis de lancer une consultation des cabinets d'assurances dans le cadre du renouvellement des contrats de la Commune,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site de dématérialisation « mégalis » (https://marches.megalis.bretagne.bzh.) le 29 juin 2026 et paru dans le journal d'annonces légales le Télégramme 22 le 30 juin 2026,

Considérant que les date et heure limites de réception des offres étaient fixées au 14 septembre 2026 à 12h00,

Vu les offres réceptionnées par la Commune,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par ARIMA consultants associés, ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de contrat du lot 1 Assurance « des dommages aux biens et des risques annexes », avec franchises pour un montant de 27 203, 22 € TTC formulée par la SMACL Assurances selon la solution de base suivante :

<table>
<tr><th></th><th>SOLUTION DE BASE</th></tr>
<tr><td>Franchise</td><td>2 500 €</td></tr>
<tr><td>SAUF évènements ci-après :</td><td></td></tr>
<tr><td>- Incendie
- Evénements naturels
- Emeutes – mouvements populaires – attentats
- Effondrement
- Autres dommages
Evènements naturels à caractère exceptionnel hors catastrophes naturelles</td><td>10 % du montant de dommages avec un mini de 5 000 € et un maxi de 20 000 €</td></tr>
<tr><td>Bris de glace</td><td rowspan="8">500 €</td></tr>
<tr><td>Vol des clés</td></tr>
<tr><td>Vol en coffres</td></tr>
<tr><td>Chèques déjeuners</td></tr>
<tr><td>Transport de fonds</td></tr>
<tr><td>Contenu congélateurs</td></tr>
<tr><td>Tous risques informatique – bris de machine</td></tr>
<tr><td>Tous risques exposition</td></tr>
<tr><td>Structures légères</td><td>2 500 €</td></tr>
<tr><td>Catastrophes naturelles</td><td>Franchise légale</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_99-DE

Tous risques objets manifestations	2 500 €

- de retenir la proposition de contrat du lot 2 Assurance « des responsabilités et des risques annexes » avec franchises pour un montant de 6 038,38 € TTC formulée par le Cabinet PNAS/AREAS selon la solution de base suivante :

	SOLUTION DE BASE
Responsabilité civile : Dommages corporels Dommages matériels et immatériels	 Néant 500 €
Biens confiés - RC dépositaire	200 €
RC Vestiaire	100 €
Biens des préposés	100 €
PSE n°1 : risques environnementaux	10 000 €

Et avec Prestation Supplémentaire Eventuelle relative aux risques environnementaux

- de retenir la proposition de contrat du lot 3 Assurance « des véhicules à moteur et des risques annexes dont auto-collaborateurs », avec franchises pour un montant de 5 835,72 € TTC formulée par GROUPAMA selon la solution de base suivante :

	SOLUTION DE BASE
Cyclos – NVEI	75 €
Véhicules Légers (≤ à 3,5 T)	400 €
Véhicules Lourds (> de 3,5 T)	800 €
Bris de glace	200 €
Marchandises Transportées	300 €
Auto-Collaborateurs	Néant
Bris de Machine	800 €

- de retenir la proposition de contrat du lot 4 Assurance « Protection Juridique – Protection fonctionnelle des agents et élus », sans franchises avec une limite de garantie par affaire de 50 000 € et un seuil d'intervention de 500 €, pour un montant de 851,86 € TTC formulée par le Cabinet ACL Courtage/CFDP.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurances à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 4 ans (révisable annuellement) proposés dans les conditions ci-dessus exposées à intervenir entre la Commune et :
  - la SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende – CS 20 000 – 79 031 NIORT Cédex 9, pour un montant total de 27 203, 22 € TTC pour le lot 1.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_99-DE

- Paris Nord Assurances Services - Tour CB21 - 16 place de l'iris - 92040 PARIS LA DEFENSE Cédex, courtier mandataire d'AREAS Dommages, société portant le risque, pour un montant total de 6 038,38 € TTC pour le lot 2.
- GROUPAMA Loire Bretagne, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire, 23, Boulevard Solférino – CS 51209 – 35012 RENNES Cédex, pour un montant total de 5 835,72 € TTC pour le lot 3.
- ACL Courtage – Laparro – 46 400 St JEAN LESPINASSE, courtier mandataire de CFDP Assurances, société portant le risque, pour un montant total de 851,86 € TTC pour le lot 4.

Pour extrait certifié conforme.
M. le Maire,
Olivier CHASTEL

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Laëtitia RAOUL